

# PATINAGE DE VITESSE CANADA BULLETIN DE HAUTE PERFORMANCE

N° 179 – Procédure de sélection  
(COURTE PISTE)



## Septembre 2018

### Révisé novembre 2018

### Révisé janvier 2019

#### **BULLETINS DE HAUTE PERFORMANCE**

Le Comité de la haute performance courte piste (CHPCP) publiera des bulletins de façon périodique durant la saison pour informer les patineurs, les entraîneurs et les associations membres de toute mise à jour ou modification aux critères de sélection, aux compétitions, etc.

Le CHPCP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques indiquées ici dans le cas où des circonstances exceptionnelles surviendraient et à condition que ces changements soient clairement dans l'intérêt supérieur du programme de haute performance. Dans de telles situations, tous les patineurs et entraîneurs seront informés des modifications dès leur confirmation par le CHPCP.

## TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	3
POINTS SPÉCIFIQUES AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES.....	3
POINTS SPÉCIFIQUES AUX COMPÉTITIONS NATIONALES .....	4
PROGRESSION DES COMPÉTITIONS.....	6
<b>CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES 2018-19 .....</b>	<b>7</b>
BASSIN DE COUREURS.....	7
COUPES DU MONDE 1 ET 2 .....	8
COUPES DU MONDE 3 ET 4.....	9
COUPES DU MONDE 5 ET 6.....	10
CHAMPIONNATS DU MONDE SUR COURTE PISTE .....	11
<b>COUPE INTERNATIONALE SUR INVITATION KPN KNSB.....</b>	<b>15</b>
<b>CRITÈRES D'ADMISSION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES 2018-19.....</b>	<b>17</b>
CHAMPIONNATS CANADIENS SUR COURTE PISTE.....	17
COUPE CANADA COURTE PISTE .....	18
COMPÉTITION INVITATION CANADIENNE D'HIVER (CETTE COMPÉTITION A ÉTÉ ANNULÉ) .....	19
QUALIFICATION NATIONALE CANADIENNE.....	20
SÉLECTIONS CANADIENNES.....	21
CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS SUR COURTE PISTE .....	23
SÉLECTIONS CANADIENNES JUNIORS .....	24
<b>CLASSEMENT CANADIEN 2018-19.....</b>	<b>26</b>
<b>CLASSEMENT CANADIEN JUNIOR 2018-19 .....</b>	<b>27</b>
<b>POINTS DE CLASSEMENT (500 M, 1000 M, 1500 M).....</b>	<b>28</b>

## Renseignements généraux

Le Bulletin 179 décrit les critères d'admission et de sélection pour les compétitions de la saison 2018-2019. Une version simplifiée du programme des compétitions nationales et internationales est présentée dans la section intitulée *Progression des compétitions*.

### Note

Tous les membres des équipes nationale et de développement doivent avoir signé l'Accord de l'athlète du programme de l'équipe nationale pour être admissibles aux compétitions indiquées dans le présent Bulletin.

### Procédure de sélection de l'équipe

Les patineurs doivent répondre aux critères de l'ISU pour être admissibles aux épreuves. Patinage de vitesse Canada sélectionnera les athlètes pour chaque épreuve selon la procédure générale suivante.

Un patineur peut demander d'être exempté de la procédure conformément à la politique d'exemption, qui peut être consultée dans le Bulletin 182 publié sur le site Web de PVC.

### Uniformes de l'équipe nationale

Tous les patineurs doivent porter des vêtements résistants aux coupures (sous-vêtement ou combinaison de course) qui sont conformes aux règlements de l'ISU décrits dans la Communication 1265 de l'ISU.

Les règlements de l'ISU concernant le port des casques en compétition internationale sont décrits dans la Communication 2088 de l'ISU.

## Points spécifiques aux compétitions internationales

### Nomination

La sélection à une équipe est provisoire jusqu'à ce que toutes les demandes d'exemption ont été étudiées.

Lorsque toutes les demandes d'exemption ont été étudiées, PVC dévoile officiellement la composition de l'équipe en publiant la liste des membres sur son site Web. Tous les efforts seront faits pour que la liste soit publiée dans les sept (7) jours suivant l'épreuve de sélection.

Pour chaque équipe, le CHPCP nommera un athlète substitut au cas où un remplacement serait nécessaire. La nomination du substitut peut se faire après celle de l'équipe initiale et relève de la seule discrétion du CHPCP.

### Remplacement

Le CHPCP se réserve le droit de remplacer un patineur si, de l'avis d'un médecin, sa participation risque de lui être préjudiciable ou que le patineur n'est pas suffisamment rétabli d'une blessure.

Si un patineur nommé à une équipe se retire ou renonce à sa place avant le départ pour la compétition, il sera remplacé à la discrétion du CHPCP selon les moyens budgétaires disponibles.

Si un patineur nommé se retire à cause d'une blessure, d'une maladie, etc., après le départ pour la compétition ou une série de compétitions, il peut être remplacé à la discrétion du CHPCP.

## Points spécifiques aux compétitions nationales

Pour participer à ces compétitions, les patineurs doivent être citoyen canadien et participant inscrit auprès de Patinage de vitesse Canada. Les compétitions sont disputées sur une piste ovale ISU de 111,12 m. Les règlements de course de l'ISU s'appliquent sauf indication contraire de PVC.

Lors des épreuves sanctionnées par Patinage de vitesse Canada, il est interdit aux athlètes de porter l'uniforme de compétition (combinaison) d'une autre équipe nationale ou d'un autre pays à moins d'y appartenir au moment de la compétition (règlement N1-106 de PVC).

De plus, il est interdit aux patineurs de porter une combinaison de l'équipe nationale ou de développement de Patinage de vitesse Canada d'une saison antérieure lors des épreuves nationales indiquées dans le présent Bulletin sans l'autorisation du directeur de la haute performance – courte piste de Patinage de vitesse Canada.

### Procédure d'inscription

Les patineurs doivent confirmer leur intention de participer à Patinage de vitesse Canada **par l'entremise de leur association provinciale** avant les dates limites indiquées ci-dessous :

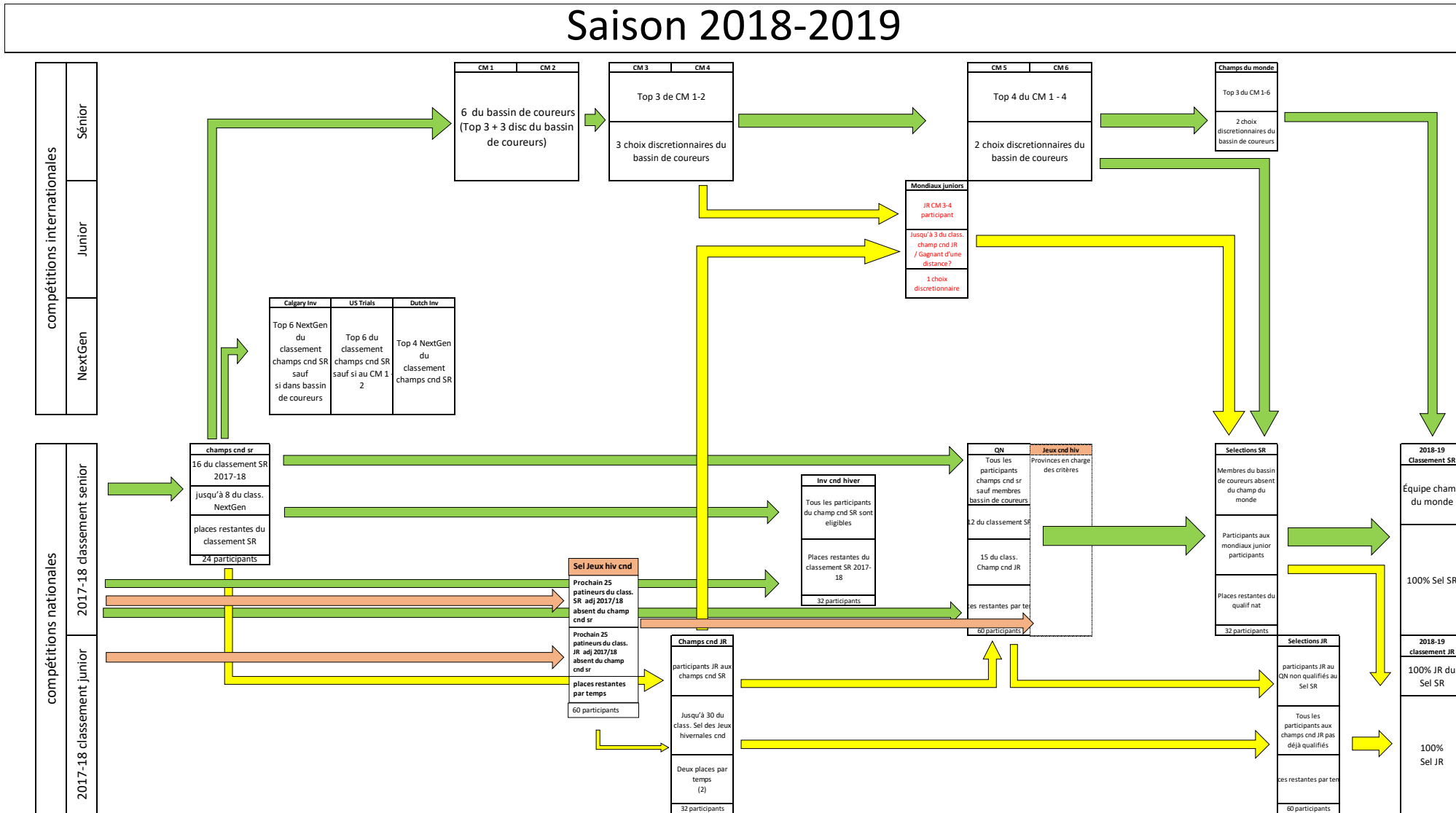
Compétition	Dates	Lieu	Publication de la liste des préqualifiés	Date limite de confirmation/ inscription/ paiement	Publication de la liste finale des participants	Date limite de remplacement en cas de retrait tardif
Championnats canadiens sur courte piste	21-23 septembre	Montréal (Qc)	-	10 septembre	6 septembre	17 septembre
Coupe Canada courte piste	16-18 novembre	Laval (Qc)	1 <sup>er</sup> octobre	15 octobre	17 octobre	12 novembre
Championnats canadiens juniors	14-16 décembre	Calgary (Ab)	21 novembre	26 novembre	30 novembre	10 décembre
Compétition invitation canadienne d'hiver	11-13 janvier	Montréal (Qc)	22 octobre	10 décembre	17 décembre	7 janvier
Qualification nationale canadienne ouverte	1-3 février	Montréal (Qc)	21 décembre	7 janvier	9 janvier	28 janvier
Sélections canadiennes seniors	8-10 mars	Calgary (Alb.)	13 février	15 février	18 février	4 mars
Sélections canadiennes juniors	15-17 mars	Sherbrooke (Qc)	13 février	18 février	22 février	11 mars

**NOTES :**

- Les participants non confirmés à la date limite de confirmation seront remplacés par le prochain patineur admissible jusqu'à la date limite de remplacement en cas de retrait tardif. Après cette date, aucun changement ne sera fait à la liste des participants, sauf dans des circonstances exceptionnelles déterminées par le CHPCP, au plus tard 24 heures avant le début de la compétition le cas échéant.
- Les patineurs ne s'entraînant pas dans un centre national d'entraînement doivent transmettre leur inscription et leur confirmation à leur association provinciale. Les entraîneurs qui souhaitent vérifier si leurs athlètes sont inscrits doivent consulter le site Web ou communiquer avec leur association provinciale.
- Seuls les patineurs qui ont l'intention de participer à la compétition devraient s'inscrire.
- Les frais d'inscription seront facturés à l'association provinciale pour les patineurs qui s'inscrivent, puis se retirent sans raison médicale.

# Progression des compétitions

## Saison 2018-2019



# Critères de sélection pour les compétitions internationales 2018-19

## Bassin de coureurs

### Préambule

Pour représenter le Canada aux Coupes du monde ISU ou aux Championnats du monde ISU en 2018-19, les athlètes doivent d'abord se qualifier pour le bassin de coureurs. Il est attendu que les membres du bassin de coureurs s'entraîneront ensemble au Centre national d'entraînement de Montréal pendant au moins une partie de la saison.

**Quota** : Le bassin de coureurs sera composé de huit (8) hommes et (8) femmes.\*

### Séquence de décisions pour l'inclusion au bassin de coureurs par sexe

Étape 1 Sélectionner les **six (6) patineurs** ayant le meilleur classement cumulatif dans leurs deux (2) meilleures distances aux Championnats canadiens sur courte piste.

En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur résultat dans sa troisième distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, les patineurs sont départagés en fonction du classement cumulatif pour les trois (3) distances.

Étape 2 Si une demande d'**exemption** est faite, elle est évaluée selon la politique d'exemption (voir le Bulletin 182).

Si l'athlète ayant fait une demande d'exemption figure parmi les sept (7) premiers du classement cumulatif ajusté des deux (2) meilleures distances aux Championnats canadiens sur courte piste, il est sélectionné au bassin de coureurs au **septième (7<sup>e</sup>) rang**.

Si aucune demande d'exemption n'est faite ou si l'athlète l'ayant fait ne figure pas parmi les sept (7) premiers du classement cumulatif ajusté des deux (2) meilleures distances aux Championnats canadiens sur courte piste, l'**athlète au septième (7<sup>e</sup>) rang** du classement est sélectionné au bassin de coureurs.

Étape 3 Le CHPCP, se fondant sur la recommandation des entraîneurs de l'équipe nationale, sélectionne **un (1) athlète** au bassin de coureurs conformément aux directives de sélection discrétionnaire décrites à la page 16.

\*Le CHPCP se réserve le droit de nommer un (1) athlète supplémentaire par sexe au bassin de coureurs à tout moment de la saison en cas de :

- (1) performances exceptionnelles d'un athlète à l'entraînement ou en compétition; OU
- (2) blessure prolongée d'un membre du bassin de coureurs

Tout ajout d'athlète sera fait en fonction de l'évaluation des entraîneurs de l'équipe nationale, sous réserve de l'approbation du comité.

# Coupes du monde 1 et 2

## Admissibilité

L'ISU détermine l'admissibilité du Canada à inscrire des participants aux Coupes du monde.

Sont admissibles les patineurs âgés de 15 ans ou plus au 1<sup>er</sup> juillet 2018. (Règlement n° 108 de l'ISU)

**Quota** : Les équipes des Coupes du monde 2018-19 seront composées de six (6) femmes et six (6) hommes.

## Séquence de décisions et critères de sélection de l'équipe : Coupes du monde 1-2

Étape 1 Sélectionner les **trois (3) patineurs** ayant le meilleur classement cumulé dans leurs deux (2) meilleures distances aux Championnats canadiens sur courte piste.

S'il y a égalité, le patineur ayant le meilleur résultat dans sa troisième distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, les patineurs sont départagés en fonction du classement cumulé pour les trois (3) distances.

Étape 2 Le CHPCP, se fondant sur la recommandation des entraîneurs de l'équipe nationale, sélectionne **trois (3) athlètes** du bassin de coureurs conformément aux directives de sélection discrétionnaire décrites à la page 16.

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs de l'équipe nationale selon les critères suivants, ou tout autre critère jugé pertinent pour sélectionner les athlètes à l'étape 2 ci-dessus (énumérés sans ordre particulier) :

- Potentiel de podium
- Expérience et performances aux compétitions internationales (considérant seulement les Jeux olympiques, les Coupes du monde ISU, les Championnats du monde juniors et seniors ISU, et l'Universiade de la FISU)
- Performances en compétition nationale
- Performances à l'entraînement
- État de préparation pour la compétition
- Engagement envers le programme d'entraînement
- État médical et de santé



# Coupes du monde 3 et 4

## Admissibilité

L'ISU détermine l'admissibilité du Canada à inscrire des participants aux Coupes du monde.

Sont admissibles les patineurs âgés de 15 ans ou plus au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement n° 108 de l'ISU).

**Quota** : Les équipes des Coupes du monde 2018-19 seront composées de six (6) femmes et six (6) hommes.

## Séquence de décisions et critères de sélection : Coupes du monde 3-4

Étape 1 Sélectionner les **trois (3)** athlètes le plus haut classé selon leur meilleur rang obtenu dans une distance au classement coupe du monde soit du 500 m, du 1000 m ou du 1500 m après les Coupes du monde 1-2.

En cas d'égalité, le patineur ayant le plus de points dans la distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le meilleur rang au classement mondial dans sa deuxième meilleure distance accède au rang supérieur.

Étape 2 Le CHPCP, se fondant sur la recommandation des entraîneurs de l'équipe nationale, sélectionne **trois (3) athlètes** du bassin de coureurs conformément aux directives de sélection discrétionnaire décrites à la page 16.

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs de l'équipe nationale selon les critères suivants, ou tout autre critère jugé pertinent pour sélectionner les athlètes à l'étape 2 ci-dessus (énumérés sans ordre particulier) :

- Potentiel de podium
- Expérience et performances aux compétitions internationales (considérant seulement les Jeux olympiques, les Coupes du monde ISU, les Championnats du monde juniors et seniors ISU, et l'Universiade de la FISU)
- Performances en compétition nationale
- Performances à l'entraînement
- État de préparation pour la compétition
- Engagement envers le programme d'entraînement
- État médical et de santé

Si la performance d'un athlète aux deux premières Coupes du monde ne répond pas aux attentes des entraîneurs de l'équipe nationale, l'athlète peut être remplacé à la seule discrétion de l'entraîneur de l'équipe nationale concerné pour les Coupes du monde 3 et 4. L'athlète qui le remplacera sera sélectionné en fonction des critères énumérés au point 2 ci-dessus.

**NOTE** : Les athlètes juniors sélectionnés pour les Coupes du monde 3 et 4 sont automatiquement présélectionnés pour les Championnats du monde juniors et sont donc exemptés de participer aux Championnats canadiens juniors.

# Coupes du monde 5 et 6

## Admissibilité

L'ISU détermine l'admissibilité du Canada à inscrire des participants aux Coupes du monde.

Sont admissibles les patineurs âgés de 15 ans ou plus au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement n° 108 de l'ISU).

**Quota** : Les équipes des Coupes du monde 2018-19 seront composées de six (6) femmes et six (6) hommes.

## Séquence de décisions et critères de sélection : Coupes du monde 5-6

Étape 1 Sélectionner les **quatre (4)** athlètes le plus haut classé selon leur meilleur rang obtenu dans une distance au classement coupe du monde soit du 500 m, du 1000 m ou du 1500 m après les Coupes du monde 1-4.

En cas d'égalité, le patineur ayant le plus de points dans la distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le meilleur rang au classement mondial dans sa deuxième meilleure distance accède au rang supérieur.

Étape 2 Le CHPCP, se fondant sur la recommandation des entraîneurs de l'équipe nationale, sélectionne **deux (2) athlètes** du bassin de coureurs conformément aux directives de sélection discrétionnaire décrites à la page 16.

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs de l'équipe nationale selon les critères suivants, ou tout autre critère jugé pertinent pour sélectionner les athlètes à l'étape 2 ci-dessus (énumérés sans ordre particulier) :

- Potentiel de podium
- Expérience et performances aux compétitions internationales (considérant seulement les Jeux olympiques, les Coupes du monde ISU, les Championnats du monde juniors et seniors ISU, et l'Universiade de la FISU)
- Performances en compétition nationale
- Performances à l'entraînement
- État de préparation pour la compétition
- Engagement envers le programme d'entraînement
- État médical et de santé

Si la performance d'un athlète aux quatre premières Coupes du monde ne répond pas aux attentes des entraîneurs de l'équipe nationale, l'athlète peut être remplacé à la seule discrétion de l'entraîneur de l'équipe nationale concerné pour les Coupes du monde 5 et 6. L'athlète qui le remplacera sera sélectionné en fonction des critères énumérés au point 2 ci-dessus.

# Championnats du monde sur courte piste

## Admissibilité

L'ISU détermine l'admissibilité du Canada à inscrire des participants à ce championnat (règlement 281 de l'ISU).

Sont admissibles les patineurs âgés de 15 ans ou plus au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

**Quota** : Si chaque équipe de relais se qualifie parmi les huit (8) premières du classement mondial du relais, l'équipe sera composée de cinq (5) femmes et cinq (5) hommes. Sinon, elle sera composée de trois (3) athlètes dans le sexe qui ne s'est pas qualifié.

## Séquence de décisions et critères de sélection : quota de cinq (5)

Étape 1 Sélectionner les **trois (3)** athlètes le plus haut classé selon leur meilleur rang obtenu dans une distance au classement coupe du monde soit du 500 m, du 1000 m ou du 1500 m après les Coupes du monde 1-6.

En cas d'égalité, le patineur ayant le plus de points dans la distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le meilleur rang au classement mondial dans sa deuxième meilleure distance accède au rang supérieur.

Étape 2 Si une demande d'**exemption** est faite, elle est évaluée selon la politique d'exemption (voir le Bulletin 182).

Si l'athlète ayant fait une demande d'exemption figure parmi les trois (3) premiers, il est sélectionné à l'équipe au **quatrième (4<sup>e</sup>) rang**.

Si aucune demande d'exemption n'est faite ou si l'athlète l'ayant fait ne figure pas parmi les trois (3) premiers, **procéder à l'étape 3**.

Étape 3 Le CHPCP, en consultation avec les entraîneurs de l'équipe nationale, sélectionne les athlètes du bassin de coureurs pour les **places restantes conformément aux directives de sélection discrétionnaire décrites ci-dessous**.

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs de l'équipe nationale selon les critères suivants, ou tout autre critère jugé pertinent pour sélectionner les athlètes à l'étape 2 ci-dessus (énumérés sans ordre particulier) :

- Expérience et performances aux compétitions internationales (considérant seulement les Jeux olympiques, les Coupes du monde ISU, les Championnats du monde juniors et seniors ISU)
- Performances au relais à l'entraînement
- État de préparation pour la compétition
- Dynamique d'équipe
- Engagement envers le programme d'entraînement
- État médical et de santé

## **Séquence de décisions et critères de sélection : quota de trois (3)**

Étape 1 Sélectionner les **deux (2)** athlètes le plus haut classé selon leur meilleur rang obtenu dans une distance au classement coupe du monde soit du 500 m, du 1000 m ou du 1500 m après les Coupes du monde 1-6.

En cas d'égalité, le patineur ayant le plus de points dans la distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le meilleur rang au classement mondial dans sa deuxième meilleure distance accède au rang supérieur.

Étape 2 Si une demande d'**exemption** est faite, elle est évaluée selon la politique d'exemption (voir le Bulletin 182).

Si l'athlète ayant fait une demande d'exemption figure parmi les trois (3) premiers, il est sélectionné à l'équipe au **troisième (3<sup>e</sup>) rang**.

Si aucune demande d'exemption n'est faite ou si l'athlète l'ayant fait n'obtient pas une place dans l'équipe, le **troisième (3<sup>e</sup>) athlète au classement** décrit à l'étape 1 est ajouté à l'équipe.

### **Distances individuelles**

Le Canada peut inscrire trois (3) athlètes par sexe aux distances individuelles des Championnats du monde sur courte piste 2019. Le premier homme et la première femme identifiés à l'étape 1 ci-dessus sont automatiquement inscrits aux distances individuelles.

Les deux autres coureurs par sexe sont déterminés à la discrétion absolue des entraîneurs de l'équipe nationale parmi les autres membres de l'équipe. La décision peut être reportée jusqu'à la date limite d'inscription (habituellement le mercredi précédant la compétition) afin de pouvoir tenir compte d'un maximum de données d'entraînement.

Afin d'atteindre l'objectif global des sélections pour les distances individuelles, les entraîneurs de l'équipe nationale tiendront notamment compte des éléments suivants (énumérés sans ordre particulier) :

- Potentiel de podium
- Expérience et performances aux compétitions internationales (considérant seulement les Jeux olympiques, les Coupes du monde ISU, les Championnats du monde juniors et seniors ISU, et l'Universiade de la FISU)
- Performances en compétition nationale
- Performances à l'entraînement
- État de préparation pour la compétition
- Engagement envers le programme d'entraînement
- État médical et de santé

### **Relais**

Les cinq (5) membres de l'équipe seront admissibles au relais. L'entraîneur de l'équipe nationale aux Championnats du monde détermine la composition de l'équipe de relais pour chaque ronde.

### **Attentes de performance**

Si les performances d'un athlète à l'entraînement sont nettement inférieures à celles qui lui ont valu une place dans l'équipe des Championnats du monde sur courte piste, le CHPCP peut prendre la décision de le remplacer par le substitut. Tel remplacement sera fondé sur la recommandation d'un

ou des entraîneurs responsables de l'équipe des Championnats du monde et confirmé par le CHPCP.

## Championnats du monde juniors sur courte piste

### Admissibilité

Sont admissibles les patineurs âgés de 14 à 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

**Quota** : L'équipe sera composée de quatre (4) femmes et quatre (4) hommes.

### Séquence de décisions et critères de sélection : Championnats du monde juniors sur courte piste

Les athlètes sont sélectionnés selon les résultats des Championnats canadiens juniors sur courte piste, de la présélection et des exemptions, comme il est décrit ci-dessous.

#### Étape 1 Présélection :

Les patineurs juniors sélectionnés à l'équipe des Coupes du monde 3 et 4 de la saison 2018-19 sont présélectionnés pour les Championnats du monde juniors sur courte piste.

Un maximum de **deux (2)** athlètes par sexe peuvent être présélectionnés pour les Championnats du monde juniors sur courte piste.

#### Étape 2 Sélectionner les athlètes ayant le meilleur classement cumulatif dans leurs deux (2) meilleures distances aux Championnats canadiens juniors sur courte piste **jusqu'à ce que trois (3) athlètes sont sélectionnés**, y compris ceux qui ont été présélectionnés à l'étape 1.

En cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur résultat dans sa troisième distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, les patineurs sont départagés en fonction du classement cumulatif pour les trois (3) distances.

#### Étape 3 Si une demande d'**exemption** est faite, elle est évaluée selon la politique d'exemption (voir le Bulletin 182) s'appliquant aux Championnats du monde juniors.

Si l'athlète ayant fait une demande d'exemption figure parmi les trois (3) premiers, il est sélectionné à l'équipe au **quatrième (4<sup>e</sup>) rang**.

Si aucune demande d'exemption n'est faite, ou si le ou les athlètes ayant fait une demande n'obtiennent pas de place dans l'équipe, l'athlète qui a **remporté une distance** aux Championnats canadiens juniors sur courte piste, mais n'a pas été sélectionné lors des étapes précédentes, est sélectionné à l'équipe.

Si tous les gagnants de distance ont été sélectionnés, le **prochain athlète** au classement cumulatif des deux (2) meilleures distances aux Championnats canadiens juniors sur courte piste est sélectionné. Si plus d'un gagnant de distance n'a pas encore été sélectionné, celui qui a le meilleur rang au classement cumulatif des deux (2) meilleures épreuves est sélectionné. Si l'égalité persiste, les athlètes sont départagés en fonction du classement cumulatif pour les trois (3) distances.

## **Distances individuelles**

**Si un athlète ou moins a été présélectionné**, le membre de l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat dans chaque distance aux Championnats canadiens juniors est automatiquement inscrit à cette distance aux Championnats du monde juniors.

Les autres inscriptions aux distances individuelles sont déterminés à la discrétion absolue des entraîneurs de l'équipe nationale aux Championnats du monde juniors parmi les autres membres de l'équipe.

**Si deux athlètes ont été présélectionnés**, tous les inscriptions aux distances individuelles sont déterminés à la discrétion absolue des entraîneurs de l'équipe nationale aux Championnats du monde juniors.

Afin d'atteindre l'objectif global des sélections pour les distances individuelles, les entraîneurs de l'équipe nationale évalueront les patineurs en fonction des éléments suivants (énumérés sans ordre particulier) :

- Potentiel de podium
- Expérience et performances aux compétitions internationales (considérant seulement les Jeux olympiques, les Coupes du monde ISU, les Championnats du monde juniors et seniors ISU, et l'Universiade de la FISU)
- Performances en compétition nationale
- Performances à l'entraînement
- État de préparation pour la compétition
- Engagement envers le programme d'entraînement
- État médical et de santé

# Coupe internationale sur invitation KPN KNSB

**Quota** : L'équipe sera composée de quatre (4) femmes et quatre (4) hommes.\*

**Séquence de décisions et critères de sélection** : Les athlètes sont sélectionnés parmi ceux qui figurent au classement NextGen, selon leurs résultats aux Championnats canadiens sur courte piste.

Étape 1 Sélectionner les quatre (4) premiers athlètes par sexe au classement des Championnats canadiens sur courte piste qui répondent aux critères NextGen.

Étape 2 Si des athlètes sélectionnés à l'étape 1 ne sont pas disponibles ou renoncent à leur sélection, les prochains athlètes au classement des Championnats canadiens sur courte piste qui répondent aux critères NextGen sont sélectionnés à leur place.

Distances individuelles :

Les coureurs des distances individuelles sont déterminés par les entraîneurs présents à la compétition.

## Qualification américaine automnale et AmCup 1

**Quota** : L'équipe sera composée de six (6) femmes et de six (6) hommes.\*

**Séquence de décisions et critères de sélection** : Les athlètes sont sélectionnés selon leurs résultats aux Championnats canadiens sur courte piste.

Étape 1 Sélectionner les six (6) premiers athlètes par sexe au classement des Championnats canadiens sur courte piste qui n'ont pas été sélectionnés pour les Coupes du monde 1 et 2.

Étape 2 Si des athlètes sélectionnés à l'étape 1 ne sont pas disponibles ou renoncent à leur place dans l'équipe, les prochains athlètes au classement des Championnats canadiens sur courte piste sont sélectionnés à leur place.

Distances individuelles :

Les inscriptions aux distances individuelles sont déterminés par les entraîneurs présents à la compétition.

**\*Veuillez noter que le nombre de participants à ces compétitions est provisoire et est susceptible de changer selon le quota alloué ou la disponibilité d'autres compétitions à privilégier par les participants ciblés, et que les critères de sélection sont susceptibles d'être mis à jour ou ajustés en conséquence. Tout ajustement sera communiqué et affiché sur le site Web de PVC dès confirmation.**

# Directives de sélection discrétionnaire

Toute sélection discrétionnaire sera évaluée selon la même procédure.

Le ou les entraîneurs concernés, par sexe :

**1. Établissent la pondération des critères de la sélection discrétionnaire;**

Les critères et la pondération peuvent différer pour les hommes et les femmes, y compris pour une même catégorie de sélection (ex. : sélection discrétionnaire pour l'équipe des Mondiaux) afin de fournir une échelle adaptée au poste à combler relativement aux athlètes déjà sélectionnés lors des étapes précédentes. Le présent Bulletin fournit pour chaque équipe une liste des critères de sélection auxquels peuvent se reporter les entraîneurs. Ces critères peuvent être modifiés afin de permettre une évaluation plus complète des athlètes envisagés.

**2. Déterminent les athlètes qu'ils évalueront selon ces critères;**

Un minimum de trois athlètes devraient être envisagés, et il est entièrement à la discrétion des entraîneurs de déterminer lesquels. Aucun rang au classement établi aux fins de la sélection ne garantit qu'un athlète sera envisagé dans le cadre de cette évaluation.

**3. Évaluent tous les athlètes selon les mêmes critères et en fonction des mêmes renseignements dont ils disposent.**

Les entraîneurs donnent aux athlètes une note chiffrée pour chaque élément, ainsi qu'une explication de leurs notes.

Le Comité de la haute performance courte piste :

**1. Reçoit les évaluations et propositions des entraîneurs avant la conférence téléphonique de sélection;**

**2. Confirme que la pondération des entraîneurs a été établie de façon juste;**

S'il le juge nécessaire :

- a. fournit des précisions sur les questions de procédure soulevées pendant l'examen;
- b. pose des questions afin de mieux comprendre les notes données aux athlètes;
- c. demande plus de détails sur les notes.

**3. S'assure que la procédure a été suivie correctement et dans le respect de l'objectif de performance;**

S'il n'est pas satisfait de l'un ou l'autre des éléments ci-dessus, le CHPCP peut demander que les entraîneurs ajustent leurs évaluations afin de respecter la procédure et l'intention de la sélection discrétionnaire.

**4. Confirme les propositions des entraîneurs.**

Lorsqu'il est satisfait que la procédure a été suivie de façon juste et avec pour objectif premier la performance de l'équipe à l'épreuve, le CHPCP confirme la sélection des athlètes proposés par les entraîneurs.

S'il y a désaccord entre les membres du comité, le directeur de la haute performance a le pouvoir de décision final.

« Performances internationales » s'entend de performances réalisées aux Coupes du monde ISU ou aux Championnats du monde juniors et seniors ISU dans les douze (12) derniers mois. Si les performances des douze (12) derniers mois ne permettent pas une évaluation et une comparaison justes entre athlètes, des compétitions réalisées en dehors de cette période peuvent être prises en compte à la discrétion du CHPCP.



# **Critères d'admission aux compétitions nationales 2018-19**

## **Championnats canadiens sur courte piste**

**Lieu** : Montréal (Québec)

**Date** : Du 21 au 23 septembre 2018 inclusivement

**Nombre de participants** : Vingt-quatre (24) patineurs par sexe

**Date limite de confirmation/inscription/paiement pour les préqualifiés** : 10 septembre 2018

**Publication de la liste finale** : 31 août 2018

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 17 septembre 2018

**Date limite pour demander une exemption en raison de circonstances avant la compétition** : 20 septembre 2018 – 17 h HNE

### **Admissibilité**

Les concurrents aux Championnats canadiens sur courte piste doivent avoir 15 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Les seize (16) premiers patineurs au classement canadien senior ajusté de la saison 2017-18, à l'exclusion de ceux qui sont blessés, ont pris leur retraite ou ont décidé de ne pas courir cette saison.
2. Les huit (8) premiers patineurs au classement NextGen de la saison 2017-18 parmi les athlètes qui n'ont pas déjà été admis, à l'exclusion de ceux qui sont blessés, ont pris leur retraite ou ont décidé de ne pas courir cette saison.
3. Les places restantes sont attribuées aux prochains athlètes au classement canadien senior ajusté de la saison 2017-18, dans l'ordre du classement.

\* Tout patineur qui renonce à sa place sera remplacé par le prochain athlète au classement en fonction duquel il a été sélectionné.

### **Points pour le classement national**

Cette compétition ne donne aucun point pour le classement. Elle sert à qualifier les athlètes pour le bassin de coureurs et les compétitions internationales seniors/NextGen ciblées.

# Coupe Canada courte piste

**Lieu** : Laval (Québec)

**Date** : Du 16 au 18 novembre 2018 inclusivement

**Nombre de participants** : Soixante (60) patineurs par sexe

**Publication de la liste des préqualifiés** : 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Date limite de confirmation/inscription/paiement pour les préqualifiés** : 8 octobre 2018

**Publication de la liste finale** : 12 octobre 2018

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 12 novembre 2018

**Date limite de demande d'exemption** : 15 novembre 2018 – 17 HNE

## **Admissibilité**

Les concurrents à la Coupe Canada courte piste doivent avoir 14 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Les 25 athlètes les mieux placés au classement canadien senior ajusté 2017-18 (à l'exclusion de ceux qui ont participé aux Championnats canadiens sur courte piste 2018 ou qui s'y étaient initialement qualifiés, mais n'ont pu y participer en raison d'une blessure, d'une maladie, etc.).
2. Les 25 meilleurs athlètes d'âge junior en 2017-18 selon les classements canadiens junior et senior de la saison (à l'exclusion de ceux qui ont participé aux Championnats canadiens sur courte piste 2018 ou qui s'y étaient initialement qualifiés, mais n'ont pu y participer en raison d'une blessure, d'une maladie, etc., et de ceux qui sont déjà admis en vertu du point ci-dessus).
3. Places restantes\* : Les athlètes qui ont satisfait au critère de temps ci-dessous (temps combiné 500 m + 1500 m) lors d'une compétition sanctionnée par PVC et chronométrée électroniquement, entre le 1<sup>er</sup> août et le 8 octobre 2018. Veuillez noter que, dans des circonstances particulières, des temps enregistrés manuellement seront acceptés (ajustés à la hausse de 0.2).

## **Critère de temps\***

Femmes : Temps combiné de 3 min 36 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:52+2:44)

Hommes : Temps combiné de 3 min 14 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:46+2:28)

\*Exception : Dans le cas où le nombre de participants qui satisfont au critère de temps dépasse le nombre total de places disponibles, chaque province sera assurée d'au moins une (1) place par sexe.

Si un patineur qualifié en vertu des points 1 et 2 ci-dessus ne peut participer ou y renonce, il est remplacé par un athlète qualifié en vertu du point 3.

### **Horaire/format de la compétition**

La compétition dure trois jours. Chaque distance est courue une fois (1500 m, 500 m, 1000 m).

### **Points pour le classement national**

Cette compétition ne donne aucun point pour le classement national. Elle sert à qualifier les athlètes pour les Championnats canadiens juniors et à permettre aux patineurs seniors d'accumuler de l'expérience en compétition.

## **Compétition invitation canadienne d'hiver (Cette compétition a été annulé)**

**Lieu** : Montréal (Québec)

**Date** : Du 11 au 13 janvier 2019 inclusivement

**Nombre de participants** : Minimum de trente-deux (32) patineurs par sexe; on prévoit inviter des participants d'autres pays.

**Publication de la liste des préqualifiés** : 22 octobre 2018

**Date limite de confirmation/inscription/paiement** : 10 décembre 2018

**Publication de la liste finale** : 17 décembre 2018

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 7 janvier 2019

### **Admissibilité**

Les concurrents aux Sélections canadiennes seniors n° 1 doivent avoir 15 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Tous les patineurs qui ont participé aux Championnats canadiens sur courte piste sont admissibles, y compris ceux qui s'y étaient initialement qualifiés, mais n'ont pu y participer, ainsi que les remplaçants qui ont participé.
2. Les places restantes sont attribuées à un maximum de 32 athlètes dans l'ordre du classement canadien senior ajusté de la saison 2017-18.
3. Les patineurs inscrits par un pays invité qui satisfont au critère de temps ci-dessous.

Critère de temps

Femmes : Temps combiné de 3 min 36 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:52+2:44)

Hommes : Temps combiné de 3 min 14 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:46+2:28)

### **Horaire/format de la compétition**

La compétition dure trois jours. Chaque distance est courue une fois (1500 m, 500 m, 1000 m). Des relais masculin et féminin hors concours auront lieu si le temps le permet.

### **Points pour le classement national**

Cette compétition ne donne aucun point pour le classement national. Elle vise à permettre aux athlètes d'accumuler de l'expérience de compétition de haut niveau pendant la saison.

## **Qualification nationale canadienne**

**Lieu** : Montréal (Québec)

**Date** : Du 1<sup>er</sup> au 3 février 2018 inclusivement

**Nombre de participants** : Soixante (60) patineurs par sexe

**Publication de la liste des préqualifiés** : 21 décembre 2018

**Date limite de confirmation/inscription/paiement** : 07 janvier 2019

**Publication de la liste finale** : 9 janvier 2019

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 28 janvier 2019

**Date limite pour demander une exemption en raison de circonstances avant la compétition** : 31 janvier 2019 – 17 h HNE

### **Admissibilité**

Les concurrents à la Qualification nationale canadienne ouverte doivent avoir 14 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Tous les participants aux Championnats canadiens sur courte piste, y compris ceux qui s'y étaient initialement qualifiés, mais n'y ont pas participé, sauf les membres du bassin de coureurs.
2. Les 12 athlètes les mieux placés au classement canadien senior ajusté 2017-18 (sauf ceux qui sont déjà admis en vertu du point ci-dessus).
3. Les 15 athlètes juniors les mieux placés au classement cumulatif (trois (3) distances) des Championnats canadiens juniors 2018 (sauf ceux qui sont déjà admis en vertu du point ci-dessus).
4. Places restantes\* : Les athlètes qui ont satisfait au critère de temps ci-dessous (temps combiné 500 m + 1500 m) lors d'une compétition sanctionnée par PVC et chronométrée électroniquement, entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 07 janvier 2019. Veuillez noter que, dans des circonstances particulières, des temps enregistrés manuellement seront acceptés (ajustés à la hausse de 0.2).

### **Critère de temps\***

Femmes : Temps combiné de 3 min 36 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:52+2:44)  
Hommes : Temps combiné de 3 min 14 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:46+2:28)

\*Exception : Dans le cas où le nombre de participants qui satisfont au critère de temps dépasse le nombre total de places disponibles, chaque province sera assurée d'au moins une (1) place par sexe.

Si un patineur qualifié en vertu des points 1 et 2 ci-dessus ne peut participer ou y renonce, il est remplacé par un athlète qualifié en vertu du point 3.

### **Horaire/format de la compétition**

La compétition dure trois jours. Chaque distance est courue une fois (1500 m, 500 m, 1000 m).

### **Points pour le classement national**

Cette compétition ne donne aucun point pour le classement national. Elle sert à qualifier les athlètes pour les Sélections canadiennes ou les Sélections canadiennes juniors-ou seniors.

## **Sélections canadiennes seniors**

**Lieu** : Calgary (Alberta)

**Date** : Du 8 au 10 mars 2019

**Nombre de participants** : Trente-deux (32) patineurs par sexe

**Publication de la liste des préqualifiés** : 13 février 2019

**Date limite de confirmation/inscription/paiement** : 15 février 2019

**Publication de la liste finale** : 18 février 2019

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 4 mars 2019

**Date limite de demande d'exemption** : 7 mars 2019 – 17 h HNE

### **Admissibilité**

Les concurrents aux Sélections canadiennes ~~seniors~~ doivent avoir **145** ans avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Tous les membres du bassin de coureurs qui n'ont pas été sélectionnés à l'équipe des Championnats du monde sur courte piste.
2. Tous les membres de l'équipe des Championnats du monde juniors qui n'ont pas été sélectionnés à l'équipe des Championnats du monde sur courte piste.
3. Places restantes : Les prochains athlètes au classement cumulatif (trois (3) distances) de la Qualification nationale canadienne.

### Horaire/format de la compétition

La compétition dure trois jours. Chaque distance est courue deux fois (1500 m, 500 m, 1000 m). Des relais hors concours pour les hommes et les femmes auront lieu si le temps le permet.

Jour 1: 1500 m, 500 m  
Jour 2 : 1000 m, 1500 m  
Jour 3 : 500 m, 1000 m

### Points pour le classement national

#### Classement senior canadien

Tous les patineurs reçoivent des points de classement, par distance, le premier obtenant les points qui correspondent au premier rang et ainsi de suite.

#### Classement canadien junior

Les patineurs juniors reçoivent des points selon leur classement par rapport aux autres patineurs juniors. Ainsi, l'athlète junior le plus mieux classé dans chaque distance obtient le premier rang aux fins du classement junior, le suivant le deuxième rang et ainsi de suite.

Le classement final de cette compétition est basé sur le total de points pour les deux (2) meilleures distances. En cas d'égalité, l'athlète le mieux classé dans la troisième distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le plus grand total de points (sur les trois (3) distances) accède au rang supérieur.

Sél. nat. SR n° 2	Nom	Statut	Pour le classement <u>senior canadien</u>	Pour le classement <u>canadien</u> junior
1	Wendy	junior	1	1
2	Zara	senior	2	-
3	Polly	senior	3	-
4	Christine	junior	4	2
5	Doris	senior	5	-
6	Victoria	junior	6	3
7	Roxanne	junior	7	4
8	Lainey	senior	8	-
9	Yao	senior	9	-
10	Rachel	senior	10	-
11	Ophelia	senior	11	-
12	Agathe	junior	12	5
13	Midge	senior	13	-
14	Molly	senior	14	-
15	Johanne	junior	15	6
16	Petra	junior	16	7

# Championnats canadiens juniors sur courte piste

**Lieu** : Calgary (Alberta)

**Date** : Du 14 au 16 décembre 2018 inclusivement

**Nombre de participants** : Trente-deux (32) patineurs par sexe

**Publication de la liste des préqualifiés** : 21 novembre 2018

**Date limite de confirmation/inscription/paiement** : 26 novembre 2018

**Publication de la liste finale** : 30 novembre 2018

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 10 décembre 2018

**Date limite de demande d'exemption** : 13 décembre 2018 – 17 h HNE

## **Admissibilité**

Les patineurs âgés de 14 à 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2018 sont admissibles (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Les athlètes juniors qui ont participé aux Championnats canadiens sur courte piste, y compris les patineurs initialement qualifiés et les remplaçants qui ont participé.
2. Les athlètes juniors, jusqu'à concurrence de 30, au classement cumulatif (trois (3) distances) de la Coupe Canada courte piste.
3. Places restantes : Athlètes juniors selon leur temps combiné 500 m + 1500 m lors d'une compétition sanctionnée par PVC et chronométrée électroniquement, entre le 1<sup>er</sup> août et le 26 novembre 2018. Veuillez noter que, dans des circonstances particulières, des temps enregistrés manuellement seront acceptés (ajustés à la hausse de 0.2).

## **Horaire/format de la compétition**

Cette compétition dure 3 jours et se déroule comme suit :

Jour 1: 1500 m  
Jour 2 : 500 m  
Jour 3 : 1000 m, relais hors concours 3000 m femmes, 3000 m hommes.

## **Note spéciale**

Seuls les patineurs qui ont participé aux Championnats canadiens juniors sur courte piste 2017-18 peuvent demander une exemption. Pour plus de détails, consultez la rubrique sur les demandes d'exemption dans le Bulletin 182.

## **Points pour le classement national**

Cette compétition ne donne aucun point pour le classement. Elle sert à qualifier les athlètes pour les Championnats du monde juniors et les Sélections canadiennes juniors.

# Sélections canadiennes juniors

**Lieu** : Sherbrooke (Québec)

**Date** : Du 15 au 17 mars 2019 inclusivement

**Nombre de participants** : Soixante (60) patineurs par sexe

**Publication de la liste des préqualifiés** : 13 février 2019

**Date limite de confirmation/inscription/paiement** : 18 février 2019

**Publication de la liste finale** : 22 février 2019

**Date limite de remplacement en cas de retrait tardif** : 11 mars 2019

**Date limite de demande d'exemption** : 14 mars 2019 – 17 h HNE

## **Admissibilité**

Les patineurs de 14 à 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2018 sont admissibles (règlement 108 de l'ISU).

Les concurrents sont admis selon les priorités suivantes jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint :

1. Tous les patineurs juniors qui se sont qualifiés pour la Qualification nationale canadienne ouverte, mais pas pour les Sélections canadiennes ~~seniors~~.
2. Tous les patineurs qui se sont qualifiés pour les Championnats canadiens juniors, mais pas pour les Sélections canadiennes ~~seniors~~ (à l'exclusion de ceux qui sont déjà admis en vertu du point ci-dessus).
3. Places restantes : Les athlètes juniors qui ont satisfait au critère de temps ci-dessous selon leur temps combiné 500 m + 1500 m lors d'une compétition sanctionnée par PVC et chronométrée électroniquement, entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 18 février 2019. Veuillez noter que, dans des circonstances particulières, des temps enregistrés manuellement seront acceptés (ajustés à la hausse de 0.2).

Critère de temps\*

Femmes : Temps combiné de 3 min 36 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:52+2:44)

Hommes : Temps combiné de 3 min 14 sec au 500 m et 1500 m (ex. : 0:46+2:28)

\*Exception : Dans le cas où le nombre de participants qui satisfont au critère de temps dépasse le nombre total de places disponibles, chaque province sera assurée d'au moins une (1) place par sexe.

## **Horaire/format de la compétition**

La compétition dure trois jours. Chaque distance est courue une fois (1500 m, 500 m, 1000 m).



## **Points pour le classement national**

### Classement canadien junior

Tous les patineurs juniors recevront des points de classement selon le nombre de patineurs juniors qui participent aux Sélections canadiennes ~~seniors~~ (par distance). Ainsi, si Y patineurs juniors participent aux Sélections canadiennes ~~seniors~~, le plus grand nombre de points pouvant être obtenus aux Sélections canadiennes juniors correspond au nombre de points pour le classement Y+1.

Le classement final de cette compétition est basé sur le total de points pour les trois (3) distances. En cas d'égalité, l'athlète le mieux classé dans la troisième distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le plus grand total de points (sur les trois (3) distances) accède au rang supérieur.

## Classement canadien ~~senior~~ 2018-19

Aux fins de l'établissement d'un classement canadien ~~senior~~ final, les athlètes sélectionnés à l'équipe des Championnats du monde 2019 sont classés aux rangs 1 à 5 (ou 1 à 3 si l'équipe ne s'est pas qualifiée pour le relais) dans l'ordre de leur meilleure performance individuelle à cette compétition. En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat dans sa deuxième meilleure distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat dans sa troisième meilleure distance accède au rang supérieur. Les athlètes qui n'ont pas disputé de distances individuelles sont classés après ceux qui y ont participé selon leur ordre de sélection à l'équipe.

Si le substitut sélectionné à l'équipe participe aux Championnats du monde, il est classé selon la procédure décrite ci-dessus.

Les autres athlètes sont classés selon le classement des Sélections canadiennes ~~seniors~~ (deux (2) meilleures distances).

En cas d'égalité, l'athlète le mieux classé dans sa troisième distance accède au rang supérieur. Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le plus grand total de points (sur les trois (3) distances) accède au rang supérieur.

### Classement des distances individuelles

Le classement des distances individuelles est établi selon un ordre de priorité similaire à celui ci-dessus, soit :

1. Les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde seniors ISU  
Les athlètes qui ont disputé la distance individuelle aux Championnats du monde seniors ISU obtiennent le rang correspondant à leur performance par rapport aux autres membres de l'équipe qui l'ont disputée.

Les athlètes qui n'ont pas disputé une distance individuelle sont classés quatrième (4<sup>e</sup>) ou cinquième (5<sup>e</sup>) dans la distance selon leur performance respective dans la distance aux Championnats canadiens sur courte piste. Dans cette situation, si l'un des athlètes n'a pas disputé l'une des distances aux Championnats canadiens sur courte piste, il est automatiquement classé derrière les autres.

2. Les athlètes qui ont participé aux Sélections canadiennes ~~seniors~~  
Le classement des distances individuelles est basé sur le total des points de l'athlète dans les deux (2) épreuves de la même distance aux Sélections canadiennes ~~seniors~~. En cas d'égalité, l'athlète ayant le meilleur classement cumulatif pour ses deux (2) meilleures distances accède au rang supérieur.

# Classement canadien junior 2018-19

Un classement canadien junior final est établi en fonction des résultats des Sélections canadiennes ~~seniors~~ OU des Sélections canadiennes juniors, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les juniors qui ont participé aux Championnats du monde sur courte piste, dans l'ordre de leur meilleure performance individuelle à cette compétition. En cas d'égalité, les athlètes sont départagés selon leur deuxième meilleure performance.
2. Les juniors qui ont participé aux Sélections canadiennes ~~seniors~~, dans l'ordre du total de points obtenus dans leurs deux (2) meilleures distances. En cas d'égalité, les athlètes sont départagés selon le nombre de points obtenus dans leur troisième distance.
3. Les juniors qui ont participé aux Sélections canadiennes juniors, dans l'ordre du total de points obtenus dans les trois (3) distances. En cas d'égalité, l'athlète ayant le meilleur classement cumulé pour ses deux (2) meilleures distances accède au rang supérieur.

## Classement des distances individuelles

Le classement des distances individuelles est établi selon un ordre de priorité similaire au classement ci-dessus, soit :

1. Les juniors qui ont participé aux Championnats du monde sur courte piste  
Les athlètes qui ont disputé la distance individuelle aux Championnats du monde seniors ISU obtiennent le rang correspondant à leur performance par rapport aux autres membres juniors de l'équipe qui l'ont disputée.

Les athlètes qui n'ont pas disputé une distance individuelle sont classés sous ceux qui l'ont disputée selon leur performance respective dans la distance aux Championnats canadiens juniors. Dans cette situation, si l'un des athlètes n'a pas disputé l'une des distances aux Championnats canadiens juniors, il est automatiquement classé derrière les autres.

2. Les juniors qui ont participé aux Sélections canadiennes ~~seniors~~  
Le classement des distances individuelles est basé sur le total des points de l'athlète dans les deux (2) épreuves de la même distance aux Sélections canadiennes ~~seniors~~. En cas d'égalité, l'athlète ayant le meilleur classement cumulé pour ses deux (2) meilleures distances accède au rang supérieur.
3. Les juniors qui ont participé aux Sélections canadiennes juniors  
Le classement des distances individuelles est basé sur la performance de l'athlète dans la distance aux Sélections canadiennes juniors.

## Points de classement (500 m, 1000 m, 1500 m)

Rang	Points
1	10000
2	8000
3	6400
4	5120
5	4096
6	3277
7	2949
8	2654
9	2389
10	2150
11	1935
12	1741
13	1567
14	1411
15	1269
16	1143
17	1028
18	925
19	833
20	750
21	675
22	607
23	546
24	492
25	443
26	398
27	359
28	323
29	290
30	261
31	235
32	212
33	191
34	171
35	154
36	139
37	125
38	113

Rang	Points
39	101
40	91
41	82
42	74
43	66
44	60
45	54
46	48
47	44
48	39
49	35
50	32
51	29
52	26
53	23
54	21
55	19
56	17
57	15
58	14
59	12
60	11
61	10
62	9
63	8
64	7
65	7
66	6
67	5
68	5
69	4
70	4
71	3
72	3
73	3
74	3
75	2
76	2

Approuvé par le Comité de la haute performance courte piste (CHPCP) le 6 septembre 2018  
Révisé le 20 novembre 2018

Révisé le 15 janvier 2019